

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 octobre 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par intérim, ainsi que M. Jean Paquette, commissaire.

Mmes Josée Bastien, Karine Lefrançois et M. Michel Arcand ont prévenu de leur absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-081014-2114

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2008.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-081014-2115

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
5. Services alimentaires dans nos établissements :
  - 5.1 Annulation de contrats de service de cantine : Village-des-Jeunes et de l'Harmonie-Jeunesse;

- 5.2 Adjudication de contrat de service de cantine : Village-des-Jeunes;
6. Mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie;
  7. Nomination de professionnels dans le cadre des mesures 50690 « Maintien des bâtiments » et 50710 « Résorption du déficit d'entretien »;

**Adopté**

## **PROBATION DE GESTIONNAIRE**

La direction générale dépose son rapport sur la probation d'une gestionnaire. Elle indique que Mme Stéphanie Leclerc, directrice adjointe à la Polyvalente Sainte-Thérèse, a accompli cette étape avec succès.

## **ANNULATION DE CONTRATS DE SERVICE DE CANTINE – VILLAGE-DES-JEUNES ET DE L'HARMONIE-JEUNESSE**

Résolution n° CE-081014-2116

*ATTENDU* les contrats de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjugés au concessionnaire « Prima Selec – services alimentaires », afin de desservir les écoles Village-des-Jeunes et de l'Harmonie-Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011 (rés. n° CE-080826-2102);

*ATTENDU* la décision du concessionnaire « Prima Selec – services alimentaires », de mettre fin à ces deux contrats;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ANNULER* les contrats de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjugés au concessionnaire « Prima Selec – services alimentaires », pour les écoles Village-des-Jeunes et de l'Harmonie-Jeunesse et, en conséquence, de rescinder partiellement la résolution n° CE-080826-2102.

**Adopté**

## **ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – VILLAGE-DES-JEUNES**

Résolution n° CE-081014-2117

*ATTENDU* la décision du concessionnaire « Prima Selec – services alimentaires », de mettre fin au contrat de service de cantine à l'école Village-des-Jeunes;

*ATTENDU* la politique sur les services alimentaires;

*ATTENDU* les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école Village-des-Jeunes;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

*D'ADJUGER* un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Patricia Leclerc », afin de desservir l'école Village-des-Jeunes pour la période du 15 octobre 2008 au 30 juin 2011;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES FIRMES PROFESSIONNELLES**

Résolution n° CE-081014-2118

*ATTENDU* l'article 3.2.2 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE PROCÉDER* à la mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie de la commission scolaire, en apportant les modifications suivantes :

À la partie I du répertoire (architecture)

Modifier le nom de la firme Claude Hamelin Lalonde Architecte pour Claude Hamelin Lalonde / Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes, dans la section « *Territoire de la Commission scolaire* »;

Retirer la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes, dans la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* »;

À la partie II du répertoire (ingénierie)

Inscrire la firme BPR-TRIAX, dans la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* ».

**Adopté**

**NOMINATION DE PROFESSIONNELS – MESURES 50690 ET 50710**

Résolution n° CE-081014-2119

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer les travaux mentionnés ci-dessous dans le cadre des mesures 50690 « Maintien des bâtiments » et 50710 « Résorption du déficit d'entretien » :

- 950 000 \$ pour remplacement du système d'eau usée et amélioration de la pression d'eau (feu) à l'école secondaire d'Oka;
- 800 000 \$ pour blocs sanitaires (phase 1) et clocher (renforcement structural et parement) à l'école secondaire d'Oka;
- 470 000 \$ pour enlèvement du flochage d'amiante (grade 3) au pavillon du Centre de formation continue des Patriotes;
- 425 000 \$ pour réaménagement du débarcadère (sécurité) et réfection de la cour à l'école Le Rucher;
- 300 000 \$ pour salle mécanique (élimination de l'amiante) et contrôle de pièces à l'école Arthur-Vaillancourt;
- 280 000 \$ pour remplacement de portes intérieures et quincaillerie à l'école secondaire des Patriotes;
- 257 569 \$ pour remplacement des portes et fenêtres et ajout de nouvelles fenêtres à l'annexe de l'école Le Rucher;
- 200 000 \$ pour planchers de la bibliothèque à la Polyvalente Sainte-Thérèse;
- 200 000 \$ pour remplacement partiel de la toiture (gymnase) à l'école Saint-Gabriel;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

*DE RETENIR* les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des mesures 50690 « Maintien des bâtiments » et 50710 « Résorption du déficit d'entretien » :

En architecture

- Claude Hamelin Lalonde / Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes pour blocs sanitaires (phase 1) et clocher (renforcement structural et parement) à l'école secondaire d'Oka;
- François Grenon, architecte pour enlèvement du flochage d'amiante (grade 3) au pavillon du Centre de formation continue des Patriotes;
- Tremblay L'Écuyer Architectes Associés pour remplacement de portes intérieures et quincaillerie à l'école secondaire de Patriotes;
- Bouré Therrien Architectes pour remplacement des portes et fenêtres et ajout de nouvelles fenêtres à l'annexe de l'école Le Rucher;
- Laurence Hettel Architecte pour planchers de la bibliothèque à la Polyvalente Sainte-Thérèse;
- Denis Legault Architecte pour remplacement partiel de la toiture (gymnase) à l'école Saint-Gabriel;

En ingénierie

- BSA Groupe Conseil (civil) pour remplacement du système d'eau usée et amélioration de la pression d'eau (feu) à l'école secondaire d'Oka;
- IngémeI Expert-Conseil (mécanique électrique) pour blocs sanitaires (phase 1) à l'école secondaire d'Oka;
- Dessau inc. (structure) pour clocher (renforcement structural et parement) à l'école secondaire d'Oka;
- Projeco Associés Groupe Conseil ltée (civil) pour réaménagement du débarcadère (sécurité) et réfection de la cour à l'école Le Rucher;
- IngémeI Expert-Conseil (mécanique électrique) pour salle mécanique (élimination de l'amiante) et contrôle de pièces à l'école Arthur-Vaillancourt;

*D'AUTORISER* le directeur général à signer un bon de commande selon les balises du projet de loi n° 17 « Loi sur les contrats des organismes publics ».

**Adopté**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-081014-2120

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 15.

Guyaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général